

OUVERTURE 1^{ER} MAI



La réglementation a changé!

Désormais un quota journalier de 3 carnassiers (black-bass, sandres, brochets) dont 2 brochets maximum s'applique pour chaque pêcheur dans les rivières de seconde catégorie.

Préparez votre rentrée sans oublier votre carte et venez pêcher votre premier brochet! L'ouverture en 2ème catégorie, c'est le 1er mai. Amateur de sensations fortes, de plaisir et de partage....rejoignez les rives. Vous êtes la Génération Pêche!

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr



14/04/16 11:49